



REGROUPEMENT des ORGANISMES de SAUVEGARDE de l'OISE

Association Loi de 1901 N°6149 – Beauvais le 16-12-75 (J.O. du 22-01-76)
Agréée au titre de la protection de l'environnement dans le cadre du Département
de l'Oise par arrêté préfectoral du 3 décembre 2018
Courrier au Président : Didier Malé
86 rue de la Libération 60530 Le Mesnil En Thelle. Tél : 03 44 74 93 50

Compte rendu de l'assemblée générale du 15 juin 2019 à Bailleul sur Thérain.

Associations présentes : Les CRIS de Dieudonné, L'Observateur Thellois, Ver n'oeil en Halatte, Éolienne 60, ASSAP, Les Amis du Vexin, DECVP, AS SAJAC, AP3F, Non à la ZAC Nord, Alerte aux déchets, Environnement Crépy en Valois, Collectif urbanisme TST, ADQPE, Valois Environnement, Vieilles maisons Françaises, Dialogue et citoyenneté, ADRT, ADEV, SICACY, SASAPE, ASHVT, PSPAS, A la sauvegarde de Courteuil Saint Nicolas d'Arcy, APPEPP, APPEVA, ASEPCE, APBEM, Pas de centrale en Basse Automne, SSAPP, Réflexion Action, ADERA, ADREPPE, SAFHEC, Alerte aux déchets, Association de défense de l'environnement de Vineuil Saint Firmin.

Associations représentées : Vivre à Saint Waast, Hérisson d'Halatte, Bruit du vent, AVZA, Oise Nature, La Sylve, Les Amis du Bochet.

Didier Malé ouvre la réunion de l'assemblée générale en remerciant les associations présentes, Monsieur Louis Lefranc Préfet de l'Oise, les représentants de l'Etat, Monsieur Claude Souiller directeur départemental des territoires, Monsieur Prévost Chef UT Dreal Oise, Mme Claiville Chef service de l'eau DDT Oise, Monsieur Desliens Vice-président de la communauté de communes la Théloise, les adhérents et les administrateurs du ROSO.

Monsieur Dominique Lepidi Secrétaire Général de la Préfecture étant excusé.

Puis donne la parole à Madame le Maire de Bailleuil sur Thérain aux fins de présentation de sa commune en la remerciant d'accueillir le ROSO à Bailleuil sur Thérain..

Madame le Maire Béatrice Lejeune est heureuse d'accueillir le ROSO pour son assemblée générale dans sa commune car elle se trouve être en parfaite phase avec le travail effectué par le ROSO et les actions menées par celui-ci.

En effet, Madame le Maire Béatrice Lejeune indique que la commune possède 23 ruches, qu'elle est affiliée au Label APCITI et défend les abeilles face aux problèmes des pesticides qui les détruisent, que le site est bon pour les abeilles.

Par ailleurs la commune possède un poulailler et un potager à des fins éducatives.

La commune est anti-gaspillage alimentaire en réduisant les aliments jetés à savoir 8Kg contre 40Kg nationalement.

Les enfants à la crèche dès 2ans ½.

Concernant l'établissement des menus des repas de la cantine, les enfants en âge d'être consultés le sont, les repas sont équilibrés et variés. La sélection se fait par les enfants du comité.

Et pour terminer, Madame Le Maire rappelle que la commune fait partie du site conservatoire grâce au Mont César.

1) Rapport moral du Président : approbation.

Regard dans le rétroviseur. Qu'est-ce qui a changé ?



REGROUPEMENT des ORGANISMES de SAUVEGARDE de l'OISE

Association Loi de 1901 N°6149 – Beauvais le 16-12-75 (J.O. du 22-01-76)
Agréée au titre de la protection de l'environnement dans le cadre du Département
de l'Oise par arrêté préfectoral du 3 décembre 2018
Courrier au Président : Didier Malé
86 rue de la Libération 60530 Le Mesnil En Thelle. Tél : 03 44 74 93 50

Des clivages dans notre société : un nouveau modèle économique.
Un bouleversement des équilibres établis.
Faire les choses ensemble et pas les uns contre les autres
Avoir une vision à l'échelle des territoires.
Une décentralisation des décisions.
Pourquoi déréglementer?

Approuvé à l'unanimité par les associations présentes et représentées.

2) Rapport financier par Sylvie Vézier trésorière du ROSO : compte 2018, budget 2019, bilan cotisation, taux...vote quitus.

CHARGES :

variation de stock : - 28,86
essence et péages : - 12,40
fournitures de bureau : - 637,81
assurances : - 1645,24
Stagiaire rémunération : - 1000,00
participation aux frais juridiques : - 3486,00
site internet : - 90,87
réception A.G. : - 68,17
affranchissement postal : - 172,05
frais bancaires : - 40,00
charges exercices ant.AS Prod : - 380,00

total des charges : - 7559,40

PRODUITS :

Subvention : + 3200,00
cotisations adhérents : + 2120,00
droit adhésion association : + 240,00
dons contributions volontaires : + 1985,00
Intérêts du livret bleu : + 35,45
Vente de 17 mugs : +85,00

total des produits : + 7665,45.

CHARGES DE 2018 DEBITEES EN 2019.

Frais juridiques Biométa / CARPA : - 500,00
publicité guide de la concertation : - 552,00



REGROUPEMENT des ORGANISMES de SAUVEGARDE de l'OISE

Association Loi de 1901 N°6149 – Beauvais le 16-12-75 (J.O. du 22-01-76)
Agréée au titre de la protection de l'environnement dans le cadre du Département
de l'Oise par arrêté préfectoral du 3 décembre 2018
Courrier au Président : Didier Malé
86 rue de la Libération 60530 Le Mesnil En Thelle. Tél : 03 44 74 93 50

publicité Flyers : - 750,00

Sous total : - 1802,00

TOTAL : - 9361,40.

RESULTAT NET : UNE PERTE DE – 1695,95€ POUR L'ANNEE 2018.

Nouvelles associations adhérentes en 2018 :

ADQPE Senlis

SACY Le Petit

Cotisation : elle est portée à 45€ à partir de l'année 2019.

Droits d'entrées : ils sont portés à 45€.

Les comptes, le quitus et la revalorisation du prix de l'adhésion sont approuvés à l'unanimité par les associations présentes et représentées.

3) Présentation des grandes actions du ROSO et questions diverses avec nos adhérents.

Les actions 20108-2019 : le fonctionnement.

- L'assemblée générale annuelle de 2018 avec la réunion annuelle à Sacy Le Petit
- Cinq conseils d'administration par an.
- Le Conseil d'administration est composé de 23 administrateurs sur 24
- Le renouvellement des représentants dans les différentes commissions : CODERST, CDAC, CDPENAF, CDNPS, CSS, CDRN, CCE....
- Une participation à plus de 150 réunions de commissions ou d'informations.
- Les rencontres avec les représentants des administrations, un soutien du ROSO aux associations adhérentes dans leurs actions.

Les grands dossiers suivis par le ROSO.

Depuis plusieurs années, les dossiers suivis sont :

- Le Bois du Roi
- Les corridors écologiques, les concertations concernant les aménagements, l'eau potable, les rivières, les risques naturels, les forêts, les carrières, les déchets, les aérodromes (Roissy, Persan, Beauvais), le canal Seine-Nord.



REGROUPEMENT des ORGANISMES de SAUVEGARDE de l'OISE

Association Loi de 1901 N°6149 – Beauvais le 16-12-75 (J.O. du 22-01-76)
Agréée au titre de la protection de l'environnement dans le cadre du Département
de l'Oise par arrêté préfectoral du 3 décembre 2018
Courrier au Président : Didier Malé
86 rue de la Libération 60530 Le Mesnil En Thelle. Tél : 03 44 74 93 50

- La RD 1330
Plus récemment :

- SEVESO au Mesnil en Thelle
- Problème touchant la société Poisson Terrassement.
- Sites et sols pollués (par Ex ; Attichy.)
- Biométa : concernant les méthaniseurs en général
- Les ZAC, y compris les logistiques
- Les révisions des SCOT
- Les actions contre les publicités implantées illégalement
- La pollution du réseau de la commune de Breuil le Sec.

Interventions des administrateurs du ROSO sur différents sujets.

Le changement climatique et ses impacts.

Le changement climatique et l'eau sur le bassin Seine-Normandie d'ici à 2100 :

- augmentation d'environ 2° de l'eau de surface
- réduction des précipitations d'environ 12%
- augmentation de l'évaporation d'environ 23% d'ici à 2100
- réduction des débits d'eau de 10 à 30%
- réduction de la recharge des nappes phréatiques d'environ 30%
- augmentation des sécheresses extrêmes et des fortes pluies en intensité et en fréquence
- augmentation du besoin en eau pour les cultures
- déficits hydriques accentués
- étiages plus sévères
- assèchement des zones humides
- risques d'accroissement des coulées de boues

Le domaine de l'eau.

Le partage équitable de la ressource en eau.

- eau potable : une économie pour tous
- industrie : elle est très encadrée et en forte diminution pour ces dix dernières années
- agriculture : la gestion est difficile car le changement climatique et les impératifs de changement de méthodes culturales, de choix de cultures et d'irrigation doivent être mis en place

Les investissements sur les territoires doivent être faits sur :

- des études de ruissellement
- les rejets de stations d'épuration
- les ZAC et les constructions en zones humides



REGROUPEMENT des ORGANISMES de SAUVEGARDE de l'OISE

Association Loi de 1901 N°6149 – Beauvais le 16-12-75 (J.O. du 22-01-76)
Agréée au titre de la protection de l'environnement dans le cadre du Département
de l'Oise par arrêté préfectoral du 3 décembre 2018
Courrier au Président : Didier Malé
86 rue de la Libération 60530 Le Mesnil En Thelle. Tél : 03 44 74 93 50

le projet des Hauts de France : le canal Seine Nord Europe cela entraînera :

- une consommation d'eau annuelle de 21 millions de mètres cubes d'eau
- une consommation d'électricité de 96 Gwh par an

Les nécessités dans le domaine de l'eau :

- le suivi des SAGE
- la surveillance des cours d'eau, rivières....
- la surveillance des stations d'épuration
- la surveillance des zones humides
- la surveillance de toutes formes d'irrigations sans aucune exception
- l'implication des associations locales

Les différentes concertations.

Infrastructures :

MAGEO : consultation en 2018 en préfecture : aucune réponse de VNF à l'avis de l'AE (les sujets sont répétés depuis 2012)

CANAL SEINE NORD EUROPE : groupe de travail où participent par Claude Blondel, Jean-Luc Carron et Jean-Philippe Pineau ayant comme sujet « agriculture et environnement »

RD 1330 : trois écoponts sont demandés.

Les risques technologiques et naturels :

Pour les CODERST : les positions sur les projets d'arrêtés sont : (exemples cités non exhaustifs)

Abstentions pour divers arrêtés.

- une insuffisante prise en considération des pollutions des captages et nappes phréatiques lors de nouveaux captages comme par exemple à Noyon
- pas de considération adaptée pour les scénarios d'émission de fumées incendies

Votes contre concernant :

- la régularisation de l'entreprise PAPREC après un incendie sur son site
- l'élevage des 3000 porcs car il y a un risque de pollution des eaux comme cela s'est déjà produit en 2015
- les plates formes logistiques comme par exemple à Venette où la consommation des terres agricoles est excessive
- l'ISDI d'intérêt économique discutable avec des consommations de terres agricoles comme à Rochy Condé
- les constructions de logements mal implantées

Dossier Biométa : « le porter à connaissance » au Préfet de l'Oise



REGROUPEMENT des ORGANISMES de SAUVEGARDE de l'OISE

Association Loi de 1901 N°6149 – Beauvais le 16-12-75 (J.O. du 22-01-76)
Agréée au titre de la protection de l'environnement dans le cadre du Département
de l'Oise par arrêté préfectoral du 3 décembre 2018
Courrier au Président : Didier Malé
86 rue de la Libération 60530 Le Mesnil En Thelle. Tél : 03 44 74 93 50

Les risques technologiques.

- les actions de plusieurs personnes dans les CSS se traduisent par de meilleures informations sur les pollutions de l'air et de l'eau, mais les CR sont absents, des retards de réactivités existent pour certaines CSS
- CDNPS : formation carrières : abstention concernant l'activité de l'entreprise Chouvet à Warluis car il existe trop de trous d'eau.
- Vote contre l'entreprise ANTROPE car le paysage n'est pas rendu à la randonnée
- schéma régional des carrières : le suivi est effectué

Les risques naturels : commission départementale des risques naturels majeurs.

La contestation existe depuis 2014 autour du PPRN concernant le retrait du gonflement des argiles à Moulin Sous Touvent.

- après des études qui donnent des résultats incontestables (BRGM et association locale) et de multiples réunions avec les services de l'État, y a-t-il une volonté de lancement d'études complémentaires sachant qu'il suffit de fermer le puits incriminé et utiliser un puits voisin existant.

La biodiversité.

Rappel de l'article 10 :

Là où ils estiment nécessaire, dans le cadre de leurs politiques d'aménagement du territoire et de développement, et notamment en vue d'améliorer la cohérence écologique du réseau Natura 2000, les États membres s'efforcent d'encourager la gestion d'éléments du paysage qui revêtent une importance majeure pour la faune et la flore sauvages.

Ces éléments sont ceux qui par leur structure linéaire et continue sont essentiels à la migration et à l'échange génétique d'espèces sauvages.

Les dossiers juridiques.

Les actions devant le tribunal correctionnel :

- les affaires qui sont jugées : Minore, Siadis (appel des parties civiles)
- les affaires en cours : LOCAMECA, ABCAR auto, Déchets VERBERIE, Sélect Auto Négoce, STEP Beauvais pour la pollution du Thérain, pollution de la Payelle (renvoi devant le TC de FARMATIS, de la ville d'Estrée Saint Denis et de VEOLIA), les boues sur la commune de Dieudonné suite au déversement illégal d'eau de lavage de station de lavage autos, décharge sur la commune d'Orry la Ville, incendie sur la commune d'Attichy.

Les actions devant le tribunal administratif, la Cour d'Appel et le Conseil d'État.



REGROUPEMENT des ORGANISMES de SAUVEGARDE de l'OISE

Association Loi de 1901 N°6149 – Beauvais le 16-12-75 (J.O. du 22-01-76)
Agréée au titre de la protection de l'environnement dans le cadre du Département
de l'Oise par arrêté préfectoral du 3 décembre 2018
Courrier au Président : Didier Malé
86 rue de la Libération 60530 Le Mesnil En Thelle. Tél : 03 44 74 93 50

- Urbanisme : à Péroy les Gombries, à Ormoy Villers (autorisation de PC et de permis d'aménager tacites), le SCOT du Valois, la mise en compatibilité des PLU de la commune de Belle Église et de celle de Chambly.
- Environnement : aménagement de la RD 1330, syndicat des eaux d'Ully Saint Georges, PC pour implantation d'éoliennes sur la commune de Berlancourt, l'arrêté ICPE concernant BIOMETA.
- Commissaires enquêteurs : courriers adressés au TA et au CE concerné.

Constats : les plus et les moins au sujet de :

- la gouvernance éparpillée : c'est un gâchis de temps, d'argent public et on n'avance pas dans les dossiers
- des commissaires enquêteurs : pourquoi si peu d'avis défavorables sont-ils donnés ?
- des nombreux absentéistes dans les commissions départementales
- CDAC : le changement de vision de l'État ! Des avis défavorables sont donnés ce qui est un fait nouveau
- le point trimestriel : réunion du ROSO avec la Préfecture, la DDT et la DREAL
- EPCI : la participation du ROSO en qualité de PPA
- la volonté de mieux animer, de former, d'informer, mais quels sont les moyens mis en place par les interlocuteurs d'en face ?
- avoir peu d'indicateurs, mais les suivre et dupliquer les bonnes pratiques.
- les collectivités doivent s'emparer des enjeux gouvernementaux au travers d'une économie durable, mais pas celle des promoteurs ou des fonds d'investissements.

4) Quelle vision pour une communauté de communes dans le cadre de la révision d'un schéma de cohérence et d'organisation territoriale (SCOT) : débat et échange avec Pierre Desliens vice-président de la communauté de communes La Thelloise en charge de l'aménagement.

Questions à Pierre Desliens.

- Présentation de la communauté de communes de la Thelloise
- Quelles particularités pour cette communauté de communes ?
- Quels sont ses enjeux du territoire ?



REGROUPEMENT des ORGANISMES de SAUVEGARDE de l'OISE

**Association Loi de 1901 N°6149 – Beauvais le 16-12-75 (J.O. du 22-01-76)
Agréée au titre de la protection de l'environnement dans le cadre du Département
de l'Oise par arrêté préfectoral du 3 décembre 2018
Courrier au Président : Didier Malé
86 rue de la Libération 60530 Le Mesnil En Thelle. Tél : 03 44 74 93 50**

- Pourquoi avoir associé le ROSO à la révision de son SCOT ? Quels en sont les avantages et les inconvénients ?
- Quelle est votre vision de la gouvernance du territoire ?
- Quels conseils donneriez-vous aux autres EPCI ?

Pierre Desliens prend la parole pour répondre aux questions posées et remercie Didier Malé de l'invitation qui lui a été faite afin de participer à l'assemblée générale du ROSO.

La communauté de communes la Thelloise regroupe 40 communes sur une superficie de 60.000Ha. Elle s'étend tout en longueur de Beauvais à Chambly et rejoint sur les bords de l'Oise Boran et Précy Sur Oise. Au nord son développement est rural, alors qu'au sud il est urbain. Il n'y a plus d'espace au sud du fait de la forte pression exercée par la proximité de la région parisienne donc de la région de l'Île de France. Au nord, il faut conserver les espaces ruraux.

La population du territoire est très jeune. L'île de France apporte un dynamisme de travail engendrant beaucoup de déplacements et donc éviter que les villes deviennent des villes dortoirs, c'est un enjeu territorial.

La communauté de communes la Thelloise est entourée de plusieurs communautés d'agglomérations : Beauvais, Les Sablons. A ce propos des demandes de fusions ou d'unions entre les différentes communautés seraient un point positif.

Concernant le SCOT de la communauté de communes de la Thelloise, celui-ci est en révision car sa création date de février 2006. La pression est énorme et les enjeux sont nombreux.

Pierre Desliens dit avoir voulu une révision ouverte avec une organisation participative des associations et des habitants sur une vision à long terme d'une période de 20 ans. La chambre de commerce et d'artisanat y participe également.

De ce fait le ROSO a été associé à la révision du SCOT à chaque réunion. La projection donnée sur les années qui viennent se traduit par la réservation de terres agricoles et par la préservation de l'eau.

On constate qu'il y a beaucoup de consommation de terres agricoles par habitant.

Pour le bilan de la biodiversité et l'étude de la trame verte la fédération de chasse, le ROOS et la chambre d'agriculture y sont associés.

Les élus verront cette trame car il y a un manque de continuité.

Pierre Desliens informe avoir également voulu que le ROSO soit associé d'une façon représentative car ce dernier a une vision du territoire conforme à ce qui doit être fait.

Il faut un développement économique différent et un esprit associatif. Il faudra trancher ces questions lors de l'enquête publique avant l'échéance prévue en 2020.

Pierre Desliens rappelle que le jeu du ROSO organisé par le ROSO et jouer avec les élus a été une réussite.

Malgré cela les élus ont sévèrement critiqué la participation du ROSO à la révision du SCOT.

Concernant la question de l'eau, la loi NOTRE est un retour en arrière. De plus certains Présidents des syndicats des eaux tiennent à leur poste ce qui est dommage car si un échelon plus grand de gestion était



REGROUPEMENT des ORGANISMES de SAUVEGARDE de l'OISE

Association Loi de 1901 N°6149 – Beauvais le 16-12-75 (J.O. du 22-01-76)
Agréée au titre de la protection de l'environnement dans le cadre du Département
de l'Oise par arrêté préfectoral du 3 décembre 2018
Courrier au Président : Didier Malé
86 rue de la Libération 60530 Le Mesnil En Thelle. Tél : 03 44 74 93 50

créé cela permettrait un meilleur financement pour pouvoir faire des investissements que les petites structures ne peuvent pas faire.

Ce sont donc les communes à travers leur syndicat qui décident de ce qu'elles veulent faire.

La vision du territoire est purement administrative, il faut voir ce qui se passe autour de la communauté de communes de la Thélloise.

Le problème qui se pose lorsque l'on veut par exemple desservir en bus la gare de Beaumont sur Oise avec le territoire les obstacles se posent car nous sommes dans une relation IDF / Hauts de France qui sont deux régions gérer différemment.

Pour le plan territorial climat, air, énergie nous sommes à 80% d'énergie fossile et 6% d'énergie renouvelable.

8000 logements passoires sont recensés sur le territoire, il faut fédérer les aides programmées afin de les rénover.

Au sujet des EPCI, il faut dialoguer, concerter et être le plus transparent possible. Il faut un équilibre même imparfait mais qui soit utile aux administrés et non pas à la carrière des élus.

5) Échanges avec la salle et les service de l'État, vos questions.

Didier Malé regrette que chaque maire, chaque commune fassent appel aux bureaux d'études alors que la communauté de communes de la Thélloise a des effectifs pour cela tels des ingénieurs.

Gilles Sinet regrette que le règlement s'efface dans le SCOT et est donc vider de son sens.

Au sujet des déchets du Grand Paris, 24 sites de dépôts sont identifiés, on craint que l'Oise devienne la poubelle de l'île de France.

L'habitat est réparti en pôles régionaux, par exemple à Chambly il y a 60% de concentration des habitations pour 40% pour le restant des bâtiments.

Le SRADET : il doit être examiné le 17 juillet prochain. Pierre Desliens est effaré car il estime qu'il sert de fourre-tout.

Il faut savoir que le SRADET s'impose au SCOT. La réunion afin d'examiner le document aura lieu à Lille, il y a un manque d'informations, les membres siégeant au sein du SRADET sont prévenus tardivement, tout cela provoque une inquiétude.

Canal Seine Nord : la mise à disposition des terres est effective.

Dominique Lazarski : pour l'aéroport de Beauvais la réunion qui devait étudier le projet de base est reportée. Le couvre feu sera amputé d'une heure ce qui entraînera une gêne pour les riverains.

Concernant la pollution elle se répartit de la façon suivante :

- 30% d'azote
- 11% de particules fines
- 12% de gaz à effet de serre



REGROUPEMENT des ORGANISMES de SAUVEGARDE de l'OISE

Association Loi de 1901 N°6149 – Beauvais le 16-12-75 (J.O. du 22-01-76)
Agréée au titre de la protection de l'environnement dans le cadre du Département
de l'Oise par arrêté préfectoral du 3 décembre 2018
Courrier au Président : Didier Malé
86 rue de la Libération 60530 Le Mesnil En Thelle. Tél : 03 44 74 93 50

- 13% pour le bruit
 - 30 à 40% représente le trafic
- La taille de l'aéroport de Beauvais équivaut à celle d'Amsterdam.

M. Cavard informe l'assemblée générale des actions menées par les Amis du Vexin.

Maryvonne Dussaux fait le point sur le guide du ROSO qui a été mis sur une clé USB, des Flyers qui seront distribués, rappelant que ces outils servent à faire connaître la charte afin de pouvoir la consulter efficacement. Ceci permet une meilleure diffusion auprès des associations et sert à faciliter la consultation locale.

Sur tous ces documents et sur le SCOT, Maryvonne Dussaux invite les associations à revenir vers elle pour plus d'informations et d'aide.

A propos du SCOT des Sablons Maryvonne Dussaux rappelle que les enjeux sont majeurs, que malheureusement il n'y a pas de PNR, qu'une plate forme logistique est prévue et autres, l'urbanisme est mal conçu et pose la question à savoir : qu'est-ce que l'on apporte ?

Un travail collectif est à faire. Seule une invitation lui est lancée, cela n'est pas suffisant, pas de documents fournis, les commerces ferment, quelle qualité de diagnostic ?

Des documents seront demandés à la DDT. La charte s'impose au SCOT.

Intervention de Monsieur le Préfet Louis Lefranc qui remercie les services de l'État pour le travail accompli. Le territoire de l'Oise est compliqué à gérer, mais on trouve des accords. Une série d'événements se sont produits entre les deux assemblées générales du ROSO, tels que les gilets jaunes, les réunions sur place en préfecture avec les parlementaires.

Avec les représentants du ROSO, l'écoute et la concertation existent ainsi qu'une vision de l'autre ce qui permet de se comprendre et d'éviter de faire des bêtises.

La réunion trimestrielle qui a lieu en Préfecture avec les représentants du ROSO est importante et positive.

Il existe au sein du ROSO une cause militante très porteuse de la défense de l'environnement. Comment faire pour conserver les emplois dans une économie sans détruire l'environnement ?

Quant aux schémas régionaux, ils ne sont pas très précis.

Le département est très morcelé, il existe 21 EPCI pour 820.000Ha, c'est beaucoup géographiquement par rapport à la différence que l'on constate entre le Nord et le Sud du département.

La vallée de l'Oise est puissante mais elle est contraignante.

Pour le PPRI (1996-2019) une révision a lieu et on assiste déjà à une levée de boucliers, il faudra revoir ses copies.

Les élus s'interrogent par rapport au territoire : quels développements économiques veut-on ? Comment l'organiser ?

Il faut se poser la question avec d'autres partenaires et faire confiance aux services de l'État.

Pour les EPCI, la vision des élus n'est pas bonne, ils se sont trompés.

Pour le SCOT il faut intégrer la totalité de la vallée de l'Oise qui est minée par l'économie souterraine et qui a un impact sur l'environnement. Il ne faut pas d'exploitation non raisonnée.

Au sujet de la gestion des déchets : il y a ceux du Grand Paris (2020-2024) et ceux du canal Nord sur 75 Kms. 24 à 32 sites sont identifiés ou en voie de l'être pour recevoir les déchets. Le trafic routier augmentera.

Le territoire est soumis à une concurrence et à une compétitivité et cela est dommage.

Il faut que les élus acceptent de croiser les regards des autres.

Sinon les schémas territoriaux n'ont pas beaucoup de sens.



REGROUPEMENT des ORGANISMES de SAUVEGARDE de l'OISE

**Association Loi de 1901 N°6149 – Beauvais le 16-12-75 (J.O. du 22-01-76)
Agréée au titre de la protection de l'environnement dans le cadre du Département
de l'Oise par arrêté préfectoral du 3 décembre 2018
Courrier au Président : Didier Malé
86 rue de la Libération 60530 Le Mesnil En Thelle. Tél : 03 44 74 93 50**

Il faut amender la loi NOTRE qui est adossée aux majorités à 10% de blocage. La loi ne dit pas tout et l'État peut aussi porter son regard sur les espaces commerciaux. Il faut revitaliser le territoire.

Monsieur Le Préfet Louis Lefranc souhaite rencontrer plus fréquemment les élus car il faut prendre le temps d'écouter, d'échanger dans l'intérêt général de tous et pour conclure remercie le ROSO pour son invitation en soulignant la bonne entente qui existe et est très heureux d'avoir pu voir les associations présentes.

6) Présentation de la visite de l'après-midi.

Le temps imparti étant dépassé, Didier Malé invite ceux qui font la visite du Mont César l'après -midi à se rendre sur les lieux pour déjeuner et il informe les participants que la présentation de la visite prévue se fera sur place à ce moment là.

Le Président,
Didier Malé.

Le Secrétaire,
Olivier Quatrepoint.



REGROUPEMENT des ORGANISMES de SAUVEGARDE de l'OISE

Association Loi de 1901 N°6149 – Beauvais le 16-12-75 (J.O. du 22-01-76)

Agréée au titre de la protection de l'environnement dans le cadre du Département
de l'Oise par arrêté préfectoral du 3 décembre 2018

Courrier au Président : Didier Malé

86 rue de la Libération 60530 Le Mesnil En Thelle. Tél : 03 44 74 93 50